



Mairie de
AUDUN-LE-ROMAN

AUDUN-LE-ROMAN, le 17 Août 2016

Monsieur René THIRY
Maire d'Audun-le-Roman
7 A place du Général de Gaulle
54560 Audun-le-Roman
03.82.21.60.23

À

Monsieur Alain Louis
96 rue Albert 1er
54800 Jarny

Objet : Enquête publique relative au projet de révision du P.O.S. en P.L.U.

Ref : Votre courrier du 8 Août 2016

PJ : Réponse du SDIS

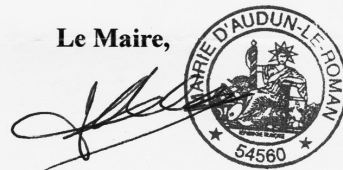
Affaire suivie par Jean Kauffmann

Monsieur Louis

Suite à votre courrier du 8 août 2016 et conformément à l'article R123-18 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, je vous adresse ci annexé à ce courrier, un mémoire-réponse concernant vos remarques.

Je vous prie de croire, Monsieur Louis, à l'expression de mon profond respect

Le Maire,



René THIRY

MEMOIRE REPONSE

Déroulement de l'enquête :

- Aucune remarque

Vos observations :

-En ce qui concerne les différentes observations des PPA, il nous semble qu'il serait plus judicieux que vous modifiez votre observation quant au fait de suivre leurs suggestions. En effet certaines remarques des PPA ne rentrent pas en compte dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, c'est le cas notamment de la suggestion du conseil départementale vis-à-vis du Sd'Ap. La commune d'Audun-le-Roman prendra en compte les suggestions les plus pertinentes et les plus adaptées au projet du PLU.

-En ce qui concerne la parcelle ZB 27, une partie de celle-ci sera requalifiée en zone UA du fait qu'une extension non cadastrée a été construite sur cette parcelle.

- Le tableau des surfaces est présent dans le dossier de présentation en page 158. ;

- Le dispositif extérieur d'incendie ne relève pas du PLU, la réponse du SDIS vous est néanmoins annexée à ce courrier.

-L'utilisation de 2 unités de mesure ne remet pas en question la compréhension du dossier.

-La représentation de 3 bâtiments agricoles pour 4 exploitations en page 25 s'explique par le fait que Madame Paucet Bernadette, ne possède pas de bâtiments générant un périmètre d'inconstructibilité. Elle est en effet uniquement propriétaire de prairies

Observations sur le registre d'enquête publique :

Les requêtes de Monsieur Kauffmann et de Monsieur Stempien ne relèvent pas du PLU, cependant, leurs remarques recevront une réponse de la part de la Commune.